

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-François Thuillard intitulée "Lutte anti-dopage : ça n'arrive pas qu'aux autres"

Rappel de l'interpellation

La Suisse, spécialement le canton de Vaud et sa capitale Lausanne, regroupe un nombre impressionnant de fédérations sportives de tout genre et je vous fais grâce de la liste. De plus, le Comité International Olympique (CIO) a son siège à Lausanne, ville qui a la chance également d'accueillir le musée olympique.

Nous avons pu suivre ces jours, par voie de presse, les accusations portées à l'encontre du directeur du Laboratoire suisse de l'analyse du dopage (LAD) et de cette institution. Pour information, le seul laboratoire suisse d'analyse du dopage se situe à Epalinges. Le LAD fait partie du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) qui regroupe les unités de médecine légale de Genève et de Lausanne. L'entité lausannoise est elle-même intégrée au Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) faisant partie du CHUV.

L'accusation portée contre le directeur de cette institution met à jour une histoire de fuite sur les clés de détection de l'EPO à l'encontre d'un sportif célèbre et de renommée mondiale dans la discipline du cyclisme. Le directeur s'en est défendu lors d'une conférence de presse le vendredi 11 janvier dernier. Je sais pertinemment qu'en matière de dopage, les tricheurs vont souvent plus vite que la recherche et ceci est malheureux pour tout le domaine sportif.

Ne mettant aucunement en doute la bonne foi et la sincérité des propos du directeur de cette institution et dans un but de disculper ce laboratoire vaudois de renommée mondiale, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Quels sont les liens institutionnels, organisationnels et financiers entre le canton et le LAD ?*
- 2. Quelles analyses le Conseil d'Etat dresse-t-il des accusations faites à l'encontre de ce laboratoire et de son directeur ?*
- 3. Le Conseil d'Etat a-t-il entendu le directeur suite à cette affaire ?*
- 4. Que va faire, ou peut faire, le Conseil d'Etat afin de ne pas ternir l'image de cette institution et éventuellement péjorer sa situation financière ?*
- 5. Quelle suite va donner à cette affaire le Conseil d'Etat afin d'éviter un renouvellement d'accusations ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses éclaircissements et ses réponses à mes interrogations.

Réponse du Conseil d'Etat

Contexte :

Cette interpellation est consécutive à des accusations de collusion à l'encontre du Dr Martial Saugy, en sa qualité de Directeur du Laboratoire d'analyse du dopage (LAD), par le Directeur de Agence américaine antidopage (USADA) dans le cadre de l'affaire Armstrong. Il a été reproché au Dr Martial Saugy d'avoir fourni, lors d'une présentation à Lance Armstrong, les clés du test de détection de l'EPO afin que le coureur cycliste puisse échapper aux contrôles. Le 11 janvier 2013, le LAD démentait

catégoriquement ces accusations lors d'une conférence de presse. Cette interpellation a été déposée par le Député Jean-François Thuillard le 15 janvier 2013, à la suite de la conférence de presse.

1. Quels sont les liens institutionnels, organisationnels et financiers entre le canton et le LAD ?

Le Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD) est rattaché au Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC) du CHUV, via le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) dont il dépend directement.

Le budget annuel d'exploitation du LAD est de CHF 2'834'000, dont CHF 500'000 proviennent de l'Etat de Vaud, via le budget du CHUV. Le CHUV prend en outre en charge la location des locaux à Epalinges et approvisionne partiellement le budget de renouvellement de certains équipements. Les activités de recherche sont financées par différents fonds de recherche et ne sont pas inclus dans ces chiffres.

Pour son exploitation, le LAD doit donc trouver les 2'300'000.- restants par des mandats privés ou du sponsoring, principalement auprès des fédérations sportives internationales. Ce modèle financier, accepté et même encouragé au moment de la création du LAD en 1990, le rend cependant financièrement fragile et très dépendant des fédérations sportives qui, d'une manière ou d'une autre, le soutiennent dans son activité d'expertise ou de recherche. Cette vulnérabilité n'est cependant que financière et n'a jamais eu d'influence sur l'indépendance scientifique et éthique du LAD. Celles-ci ont toujours été garanties et assurées par son appartenance à un service universitaire du CHUV. L'excellente réputation dont jouit le LAD dans les milieux sportifs et académiques en témoigne, son directeur étant considéré comme un expert internationalement reconnu.

2. Quelles analyses le Conseil d'Etat dresse-t-il des accusations faites à l'encontre de ce laboratoire et de son directeur ?

La direction du CHUV a demandé que le document contenant la présentation que le Dr Saugy avait faite à Monsieur Armstrong soit soumise à un arbitrage externe, neutre, pour déterminer si son contenu aurait pu permettre à Monsieur Armstrong et à son directeur sportif ou à son entourage, en 2002, avant le départ du Tour de France, de développer des stratégies de détournement des contrôles anti-dopage. Madame la Professeure Christiane Ayotte, de l'Université du Québec à Montréal, experte internationale reconnue dans le mode de l'anti-dopage, a effectué cette étude. Elle a formellement exclu que les informations contenues dans le document fourni par le Dr Saugy ait pu permettre à Lance Armstrong ou à son entourage de contourner les contrôles anti-dopage.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il entendu le directeur suite à cette affaire ?

A la demande du Chef du DSAS, le Dr Martial Saugy a été entendu par sa hiérarchie, le Prof. Patrice Mangin, Chef du DUMSC/CURML, ainsi que par le Directeur général du CHUV, le Prof. Pierre-François Leyvraz. Ce dernier a tenu informé le Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard.

4. Que va faire, ou peut faire, le Conseil d'Etat afin de ne pas ternir l'image de cette institution et éventuellement péjorer sa situation financière ?

5. Quelle suite va donner à cette affaire le Conseil d'Etat afin d'éviter un renouvellement d'accusations ?

Le laboratoire est reconnu au niveau international pour ses expertises de qualité ainsi que pour sa recherche innovante, notamment dans le domaine du passeport biologique. La direction du CHUV considère que le Dr Saugy n'a pas failli dans sa mission et qu'il n'a transgressé aucune règle professionnelle qui prévalaient au moment des faits et qu'il ne peut être accusé d'un comportement non éthique. Elle lui conserve toute sa confiance et reste persuadée que l'excellent travail effectué au LAD pendant ces nombreuses années doit être poursuivi. Cependant, la Direction est consciente que le modèle économique du laboratoire, approuvé et encouragé au moment de sa création, le rend vulnérable et l'expose aux critiques de conflit d'intérêt. Sa dépendance aux financements externes (notamment des grandes organisations sportives internationales) devrait, dans toute la mesure du possible, être réduite. C'est pourquoi la Direction du CHUV a mandaté la Direction du DUMSC et celle du laboratoire de préparer rapidement des propositions concrètes d'un modèle de financement du LAD qui assure mieux qu'aujourd'hui une assise économique stable et pérenne de ses activités de service et de recherche.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1 mai 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean